Envoyé en préfecture le 27/03/2026
Reçu en préfecture le 27/03/2026
Publié le
ID : 063-216301135-20260327-A270326DAGIMR2-AI

LE MAIRE
DE LA VILLE DE CLERMONT-FERRAND

VU les dispositions des articles L.2122-19 du Code Général des Collectivités Territoriales ainsi conçu :

« Le maire peut donner, sous sa surveillance et sa responsabilité, par arrêté, délégation de signature :

1° Au directeur général des services et au directeur général adjoint des services de mairie ;

2° Au directeur général et au directeur des services techniques ;

3° Aux responsables de services communaux ».

CONSIDÉRANT que cette délégation apparaît nécessaire dans un souci d'efficacité de la gestion des affaires communales ;

ARRETE

ARTICLE 1
Madame Dolores LAOPE, Directrice Générale Adjointe des Services de la Commune de Clermont Ferrand reçoit délégation pour signer les bordereaux comptables de la Commune de Clermont-Ferrand.

ARTICLE 2
En cas d'absence ou d'empêchement Madame Dolores LAOPE, la délégation de signature qui lui est confiée par l'article 1 du présent arrêté sera exercée par **Madame Agnès FROMENT**, **Directrice Générale des Services** de la Commune de Clermont-Ferrand.

ARTICLE 3
En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Agnès FROMENT, la délégation de signature qui lui est confiée par l'article 2 du présent arrêté sera exercée par **Madame Julie HAMELIN, Directrice Générale Adjointe des Services** de la Commune de Clermont-Ferrand.

ARTICLE 4
En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Julie HAMELIN, la délégation de signature qui lui est confiée par l'article 3 du présent arrêté sera exercée par **Madame Anne PEYRIDIEUX, Directrice Générale Adjointe des Services** de la Commune de Clermont-Ferrand.

ARTICLE 5
En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Anne PEYRIDIEUX, la délégation de signature qui lui est confiée respectivement par les articles 4 du présent arrêté sera exercée par **Monsieur Pascal VIVIER, Directeur Général Adjoint des Services** de la Commune de Clermont-Ferrand

Envoyé en préfecture le 27/03/2026
Reçu en préfecture le 27/03/2026
Publié le
ID : 063-216301135-20260327-A270326DAGIMR2-AI

ARTICLE. 6

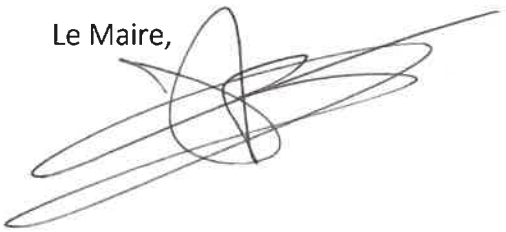
Les délégations précitées s'exerceront sous la surveillance et la responsabilité du Maire.

ARTICLE. 7

Madame la Directrice Générale des Services de la Commune de Clermont-Ferrand est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Clermont-Ferrand, le 27 mars 2026

Le Maire,



Julien BONY

Le Maire certifie sous sa responsabilité

le caractère exécutoire de cet acte

- Notifié le

- Transmis au représentant de l'Etat le

- Affiché le